



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

**Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles
Mardi 11 juin 2019 à 18h00
Orangerie du château de Versailles**

Monsieur Thierry Ortmans, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 18h15

« Mesdames, messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir et je remercie chacun et chacune d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur.

Je remercie Madame Catherine PEGARD, Présidente de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici. Elle n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui car elle est au château ducal de Cadillac pour l'inauguration d'une exposition pour laquelle Versailles prête plusieurs œuvres.

Je remercie Monsieur Joël COTTIN, chef du service des Jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'assemblée des amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Monsieur Yves Carlier, Conservateur général du patrimoine - chef de département de la gestion des collections, qui nous présentera les acquisitions de l'année écoulée.

Madame Catherine PEGARD nous a fait l'amitié d'enregistrer un message à votre intention, que voici. »

(La vidéo avec le message de la Présidente est projetée à l'assemblée)

Le Président reprend la parole. « Madame la Présidente, chère Catherine, merci.
Voici notre ordre du jour :

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapport du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2018 et affectation du résultat de l'exercice
- 5 – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- 6 - Présentation du budget 2019 par le Trésorier et approbation du budget.
- 7 - Projets 2019 et 2020 présentés par le Président
- 8 - Approbation des cotisations 2020
- 9 – Renouvellement du conseil d'administration – vote à bulletin secret
- 10 - Questions diverses

Voici le rapport moral et des activités de l'année 2018 ».

Nous sommes aujourd'hui 4 820 membres convoqués à cette assemblée :

224 membres Bienfaiteurs
1 054 membres Sociétaires
3 369 adhérents
154 Jeunes Amis
et 19 membres à vie

Ces chiffres sont en légère augmentation après 2 années de baisse du nombre de membres : nous étions 4 777 en 2018, 5 031 en 2017 et 5 196 en 2016. Je voudrais souligner l'augmentation nette du nombre de membres Bienfaiteurs en 2018, avec 19 nouveaux membres.

Ces chiffres témoignent de votre fidélité, dont je vous remercie chaleureusement, mais aussi de la difficulté de renouveler et accroître le nombre de membres de la Société, ce qui est un enjeu majeur pour votre association.

La confusion avec la carte d'abonnement *1 an à Versailles*, créée en 2010, perdue et reste une des causes de la stagnation des chiffres que je viens d'évoquer.

Les activités proposées dans les 3 programmes 2018 ont encore une fois été plébiscitées, avec 216 visites proposées, au château et « hors les murs ». Elles ont accueilli 4220 participants, c'est dire que 1 400 d'entre vous ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités.

De nombreux partenariats ont permis d'enrichir l'offre culturelle proposée aux membres de la Société et de la faire connaître auprès d'un public plus large.

Enfin 4 voyages ont été proposés : dans la région de Parme, à Arles, au Pays de Galles et à Baden-Baden. Je rappelle que selon le schéma mis en place en 2016, les voyages contribuent au financement des projets de mécénat.

Je remercie très chaleureusement Madame Brigitte Brisset, membre du conseil d'administration, pour son implication enthousiaste dans l'organisation de ces voyages aux côtés de l'équipe de la Société.

2018 est la 3ème année d'existence des Jeunes Amis : nous avons eu 154 cotisations Jeunes Amis, dont 80 nouveaux membres.

Ces adhésions restent assez bien réparties par tranche d'âge : 30 enfants de moins de 10 ans, la plus jeune actuellement, qui vient d'avoir un an est avec nous ce soir : elle s'appelle Amélie, 35 adolescents de 10 à 15 ans, 89 jeunes de 16 à 25 ans.

Les Jeunes Amis ont été associés en 2018 à un projet de mécénat : la restauration d'une statue de la Chapelle royale, Saint Ambroise. Les jeunes de plus de 15 ans ont bénéficié d'une visite exceptionnelle du chantier de la Chapelle avec un architecte.

Tous ont pu découvrir, en groupes par tranche d'âge, le Hameau de la Reine restauré, ainsi que les expositions au château : Les Visiteurs de Versailles, puis « Jean Cotelle » au Grand Trianon.

En 2018, la Société a contribué pour 3 865 901,50 € à l'enrichissement des collections du château.

5 acquisitions ont été effectuées à la demande de l'EPV, pour 3 838 500,00€ :

- en juin 2018 : l'acquisition la plus importante, en montant, de la Société depuis sa fondation, je vous l'avais annoncé lors de notre assemblée générale 2018 : la commode Riesener livrée pour Mme Adélaïde, acquise de gré à gré en juin pour 3 500 000,00€, grâce aux legs de Mlle Baraille, de Mme Genneret et de Mme Cavallo ;

- un plat à entremet du service bleu céleste de Louis XV, acquis de gré à gré en mars, grâce au legs de Mlle Baraille, pour 130 000,00€ ;
- une commode transition de Riesener livrée pour la Pièce des bains Mme Elisabeth, en vente publique en avril, grâce à l'assurance-vie de Mlle Baraille, pour 58 500,00€ ;
- le tableau « le berceau du duc d'Anjou » par Le Brun, acquis de gré à gré en novembre, grâce à un mécénat du comte de Royère pour 150 000,00€.

Plusieurs dons d'œuvres ont également été validés en commission d'acquisition pour 27 401,50€ :

- 2 assiettes à dessert du service de Louis Philippe à Trianon, don de Mr Byl, pour 150,00€ ;
- une tasse à glace du service du gobelet du roi, don de MM Plouseau et Caramelle, pour 2 268,00€ ;
- un ouvrage aux Armes de Marie-Antoinette, don de Mme du Moulin de la Barthète, pour 1 000,00 € ;
- 23 jetons de la Reine, don de M Monté, pour 1 671,00 € ;
- un Plat du service Louis xv porcelaine de Chine, mécénat du comte de Royère, pour 22 312,50€.

En 2018, nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les campagnes de restauration du château, pour :

- 3 nouveaux bustes de la Cour de Marbre :
Une Dame Romaine (MV7508) adopté par Mlle Faucheux- Bureau ;
Une autre Dame Romaine (VDSE 128) adopté par M Philippe Maire ;
Caracalla (VDSE 129), adopté par Messieurs Constantin et Péan-Chatelain ;
Ce sont 23 bustes qui ont ainsi été restaurés grâce à vous depuis 2014 !
- 3 statues de la chapelle Royale, dans le cadre de la nouvelle campagne lancée par le château pour permettre au public de s'associer aux grands mécènes de cette très importante restauration architecturale :
 - o Saint Luc en mécénat collectif ;
 - o Saint Ambroise dont j'ai déjà parlé, en mécénat des Jeunes Amis ;
 - o Saint Jean, adopté par MM Obst et Troncoso.
- La campagne de restauration des tableaux de la Galerie des Cotelles s'est achevée avec l'exposition consacrée à Jean II Cotelles, de juin à septembre 2018, dans laquelle vous avez pu admirer les 7 tableaux restaurés grâce à vous, dont 5 dans le cadre du partenariat avec la Fondation du patrimoine, grâce aux dons IFI reçus en 2016 et en 2017.
Les dons reçus en 2018 dans le cadre du partenariat ont été affectés en 2019, je vous en parlerai tout à l'heure.

Les conventions pour deux restaurations particulières ont été signées en 2018 :

- Celle du traîneau aux jeux chinois, dont la restauration est financée grâce aux dons reçus dans le cadre des Voyages des Amis ;
- Celle du canot de Marie-Antoinette, qui sera présentée aux jeunes Amis en projet de mécénat 2019.

Le traîneau et le canot devraient être installés avant la fin de l'année 2019 dans la Galerie des carrosses.

En 2018, deux grands chantiers de restauration engagés en 2017 se sont poursuivis :

- La restauration de la salle des Gardes de la Reine, concernant les marbres, menuiseries, deux tableaux de Coypel, ainsi que les bronzes et plombs dorés. C'est un budget de

400 000 euros qui s'est ajouté au financement de 800 000 euros des American Friends pour la restauration du plafond.

Ceci grâce à vos nombreux dons et à l'affectation des legs de Madame Yvonne Fortin et de Monsieur Lucien Beaudet.

- La restauration de la Bibliothèque de Marie-Antoinette et de son supplément, grâce au legs de Monsieur Marcel Raynal.

Début 2018, la convention pour la restitution des tissus de la Méridienne a été signée. L'appel d'offres est en cours.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. Il recense à ce jour 347 opérations depuis 1910. A double entrée, par nom patronymique et par projet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de tous ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Vous pouvez trouver et consulter un exemplaire sur les tables à la sortie de l'AG. La version numérique mise à jour est déjà consultable en ligne.

Ce Grand Livre est en quelque sorte notre « mur numérique » qui remercie chaque donateur. Afin de rendre hommage à ceux qui ont fait un legs au bénéfice de l'association, à notre demande, **l'Établissement public du château de Versailles a accepté d'inscrire un certain nombre de noms dans le marbre au sein de la galerie de pierre menant à l'Opéra Royal, dans l'aile du Nord du Château.**

Par dérogation au principe qui veut que seul le nom des particuliers ou entreprises ayant fait un don de 500.000€ minimum dans l'année sont gravés, l'Établissement public a accepté d'inscrire les noms de Monsieur Marcel Raynal, Madame Simone Baraille et Madame Monique Genneret. A notre demande, celui du comte Edouard de Royère, a également été gravé pour son exceptionnelle générosité depuis de très nombreuses années, dont je le remercie aujourd'hui très chaleureusement.

Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, en 2018 **la Société a créé un poste dédié au développement des ressources et à la gestion des libéralités.**

La première mission de la personne recrutée a consisté à réaliser les outils de gestion et de suivi des legs et du mécénat, d'une part, et à concevoir les supports de communication utiles au développement des ressources, d'autre part. Dans ce cadre, ont été produits :

- Un nouveau bulletin d'adhésion ainsi qu'un bulletin spécifique pour les Jeunes Amis ;
- Pour la première fois, un rapport d'activités (2017), document indispensable pour nos mécènes et prospects, particulièrement entreprises ou institutionnels ;
- Une brochure de présentation complète sur les legs, donations et assurances-vie qui s'adresse aux personnes souhaitant plus d'informations sur ces sujets, ainsi qu'un dépliant plus succinct pour une diffusion plus large, notamment par les notaires et les conseillers en gestion de patrimoine ;
- Une lettre d'information électronique pour tenir nos partenaires et prospects informés de l'actualité de la Société.

Concernant le mécénat d'entreprise plus spécifiquement, la Société des Amis de Versailles a conçu un événement clé en main, alliant mécénat d'entreprise et relations publiques au château, afin de faciliter le mécénat des PME et des ETI. Cette opération permet aux entreprises de créer des liens privilégiés avec leurs clients, prospects ou partenaires, dans un cadre prestigieux, tout en associant leur image à celle du château de Versailles.

Le format est le suivant : en contrepartie d'un don à partir de 20.000€, soit 8.000€ après déduction fiscale, la Société des Amis de Versailles offre à l'entreprise mécène une visite

privée au Château en dehors des heures d'ouverture au public. Ces visites peuvent être suivies, si l'entreprise le souhaite, d'une réception dans les salons de la Société.

Pour faire connaître ce dispositif et, plus généralement les missions et les projets de l'association, nous avons organisé 5 événements au château réunissant plus de 125 chefs d'entreprises et cadres dirigeants. Ces rencontres ont permis de réaliser, dès 2018, 1 opération de mécénat avec l'une de ces entreprises et de programmer 3 opérations pour l'année 2019.

Dans le cadre du développement des legs et donations, l'accent a été mis en 2018 sur la rencontre avec les notaires des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi que sur la communication auprès des conseillers en gestion de patrimoine. 5 événements ont été organisés au château en réunissant une centaine de notaires et CGP. Deux publications dans la presse notariale ont été réalisées. Enfin, plusieurs personnes sont venues nous rencontrer dans le cadre de leur réflexion au sujet des legs, de leurs démarches, ou pour nous faire connaître leurs volontés.

Gwendoline Khoudi est à votre disposition pour répondre aux questions sur ces projets et les démarches à envisager. Sachez qu'il n'y a pas de petit legs et que chaque geste compte.

En 2018, **notre revue Versalia** est de nouveau parue avant la fin de l'année, avec un numéro célébrant 22 ans de recherches présentées avec une riche iconographie. Je vous avais annoncé l'année dernière la **signature de la convention avec la plateforme Persée**, qui permet la consultation et l'exploitation libre et gratuite de collections complètes de documents scientifiques. Suite au travail mené en 2018, les chercheurs auront accès, avant fin 2019, à la version numérisée de tous les articles publiés depuis 1997.

Je salue ici et remercie pour son efficacité et sa compétence : le directeur de la publication Jean Guéguinou, ainsi que Véronique Bujon de l'Estang qui lui apporte un soutien précieux. Ils sont tous deux membres du conseil d'administration.

Je remercie aussi tous les membres du comité scientifique dont l'implication dévouée et bénévole permet de poursuivre la collection.

Ainsi s'achève le rapport moral 2018, je tiens ici à remercier chacun des membres du bureau pour sa participation active et son dévouement, ainsi que chaque administrateur pour son engagement bénévole.

Notre Société bénéficie aussi d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement de nos AG,
- l'organisation des voyages,
- la gestion administrative des membres,
- ainsi que des apports de compétence pour certains de nos projets de développement.

Que tous soient très chaleureusement remerciés.

Il ne vous étonnera pas que je veuille également remercier publiquement et chaleureusement l'équipe permanente de la Société : Bénédicte Wiart, Muriel Bello et Stéphanie Leder qui la remplace depuis septembre 2018, Gwendoline Khoudi, Katelÿn Marme et Nicolas Personne qui la remplace pendant son congé de maternité, les apprentis et les stagiaires pour tout le travail accompli : Chloé, Alexis, Claire et Cyrine.

Pour conclure ce rapport moral 2018, un dernier chiffre mérite d'être signalé : entre 2009 et 2018, ce sont 10 millions d'euros qui ont été engagés par la Société des Amis de Versailles pour des projets de restauration ou d'acquisition au Château. Ces réalisations ont été

possibles grâce à vous, membres et donateurs : je vous remercie très sincèrement pour votre générosité et votre fidélité à nos côtés. »

Le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions.

Le rapport moral et des activités 2018 est soumis au vote de l'assemblée : vote à main levée.

Abstention : 0

Contre : 0

Le rapport moral 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Michel Delaveau, trésorier afin qu'il présente le rapport financier.

2 - Rapport financier présenté par Michel Delaveau, Trésorier

« En 2018, la Société des Amis de Versailles a dépensé, ou engagé 4 457 598€ en faveur du Château. Ce montant, encore jamais atteint par notre société d'amis, correspond essentiellement à :

- l'achat de la commode de Madame Adélaïde pour 3 500 000 €
- la restitution des tissus du salon de la Méridienne pour 450 000 €
- L'achat du tableau du Duc d'Anjou pour 150 000 €
- L'achat d'un plat du service Bleu Céleste pour 130 000 €
- L'achat de la commode de Madame Elizabeth pour 58 500 €
- la restauration d'un traineau pour 19 400 €
- la restauration de statues pour 20 000 €
- des dons en nature pour 27 400 €

De nouveaux engagements en fonds dédiés sont enregistrés pour 121 000 € environ, qui concernent principalement notre participation aux campagnes du château pour les bustes et les statues, ainsi que le montant à recevoir de la Fondation du patrimoine.

Ces achats et travaux n'ont été financés qu'à hauteur de 4 033 000 € environ par les produits de l'année (dons, legs et reprise de fonds dédiés) laissant donc une insuffisance de financement, de l'ordre de 450 000 €, c'est-à-dire le coût de la restitution des tissus du salon de la Méridienne.

Ceci explique en grande partie la perte de l'exercice. Nous avons donc utilisé nos réserves antérieures pour financer ces acquisitions et travaux. Je rappelle que certains de nos exercices antérieurs étaient fortement bénéficiaires :

- 2017 : -263 461 €
- 2016 : 563 994 €
- 2015 : -177 006 €
- 2014 : 616 881 €
- 2013 : 403 895 €

Je précise également, qu'après la perte constatée en 2018 soit 588 170 €, nos fonds propres c'est à dire nos réserves, s'élèvent encore à 973 000 € au 31 décembre 2018.

Les frais généraux ont également augmenté en raison de dépenses «d'investissement» :

- augmentation des frais de personnel avec la création d'un poste dans le cadre de la recherche de mécénats et legs
- hausse des dépenses de communication.

Les cotisations sont sensiblement les mêmes que l'année dernière, quoiqu' en légère baisse, de -4 370€.

Les recettes liées aux activités progressent de plus de 16 000 € et s'élèvent à 107 984 €.

Quelques mots sur le bilan :

- Les fonds propres, s'élèvent à 972 905 €
- La trésorerie disponible au 31/12/2018, avant encaissement du produit des ventes des appartements, était de 897 742 € et il nous restait encore 1 287 903€ de produits à recevoir.
- Les fonds dédiés, c'est à dire les dons et legs affectés et non encore utilisés, sont de 215 455 €

Au cours de l'année 2018, les bénévoles ont consacré environ 2 905 heures à notre association, soit près de 415 jours de travail effectif. Qu'ils en soient tous remerciés. »

Le Président remercie Michel Delaveau et donne la parole à François Caillet, du cabinet International Audit Company.

3 - Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur François Caillet : « Lors de l'assemblée générale 2018, Le cabinet International Audit Company a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en me désignant son représentant. Toutefois, la loi fait obligation de rotation des associés signataires (et non des commissaires aux comptes titulaires) tous les six exercices pour les associations faisant appel public à la générosité. C'est donc Madame Fabienne Hontarrede, autre associée du cabinet, qui a certifié les comptes au 31 décembre 2018 et je lui donne la parole ».

Madame Fabienne Hontarrede :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils vous ont été communiqués.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous exprimons donc une certification sans réserve et sans observations sur les comptes.

En ce qui concerne le second rapport, sur les conventions réglementées, je vous rappelle que celles-ci sont des contrats ou des accords qui seraient passés entre votre association et des sociétés dans lesquelles des administrateurs ou des membres de la direction auraient des intérêts. A l'issue de nos contrôles, nous vous informons que nous n'avons été avisés d'aucune convention entrant dans le cadre de celles-ci et qu'au cours de nos contrôles nous n'avons relevé aucune convention de cet ordre. »

4 - Approbation des comptes de l'année 2018 et affectation du résultat de l'exercice

Le Président remercie le Commissaire aux Comptes et soumet l'approbation des comptes 2018 au vote à main levée de l'assemblée et l'affectation du résultat en report à nouveau.

Abstention : 0

Contre : 0

Les comptes et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés à l'unanimité.

5 – Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant

Le président : « Nous avons renouvelé l'année dernière le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Daniel de Beaurepaire, du cabinet International Audit Company.

Monsieur de Beaurepaire s'est depuis porté candidat au conseil d'administration et nous a informé de sa volonté de quitter le cabinet International Audit Company avant l'arrêté de comptes 2019. Il n'y aura ainsi aucun risque de conflit d'intérêt.

Nous avons sollicité le cabinet AUDISSEY et reçu la lettre d'acceptation de M. Jean-Baptiste PALIES, inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Le Président soumet au vote à main levée de l'assemblée la nomination du cabinet AUDISSEY, 85 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS, représenté par Monsieur Jean-Baptiste PALIES.

Abstention : 0

Contre : 0

Cette nomination est adoptée à l'unanimité.

Le Président : « Je voudrais maintenant rendre hommage à M Eric Le Boudec qui nous a quitté subitement en novembre 2018 et a été pendant de nombreuses années l'expert comptable de la Société avec son cabinet AACC . C'est Monsieur Michel Brosseau du cabinet Volentis, ici présent qui a racheté le cabinet AACC et continuera la mission. »

Le président redonne la parole à Michel Delaveau pour le budget 2019.

6- Budget prévisionnel 2019, par Michel Delaveau et approbation du budget

« Pour la première fois, le projet de budget qui vous est présenté prend en compte un achat en faveur du Château. En effet le Château nous a sollicité pour l'achat du portrait d'Alexandrine, fille de Madame de Pompadour. Ce tableau, d'une valeur de 295 000 € n'est que partiellement financé. Ceci explique le déficit budgétaire présenté. A cela s'ajoute également des dépenses de soutien de publications estimées à 25 000 €.

Les cotisations de l'année ont été estimées à 470 000 € comme l'année précédente.

Les autres postes de recettes et dépenses ont été évalués en fonction des montants constatés en 2018. »

Le Président demande aux membres de l'Assemblée s'ils ont des questions sur ce budget prévisionnel.

Le Président soumet le budget prévisionnel au vote à main levée de l'assemblée.

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

La Président reprend la parole :

« Cher Michel, vous êtes trésorier de la Société des Amis de Versailles depuis mars 2006 et n'avez pas souhaité renouveler votre mandat cette année. Je vous remercie aujourd'hui très chaleureusement de la part du conseil d'administration pour le temps et les compétences que vous avez apporté à la Société toutes ces années.

Je vous demande d'applaudir Michel Delaveau pour son engagement bénévole qui a été si précieux pour la Société des Amis. »

Le Président prend la parole :

« Lors des assemblées des années précédentes l'examen de nouveaux legs étaient à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas cette année mais je voudrais vous faire **une synthèse des legs** clôturés depuis le début de l'année et des legs toujours en cours.

Le legs de Madame Simone Baraille, approuvé par l'AG 2016 vient d'être clôturé. Comme vous le savez, Madame Baraille, décédée le 5 juin 2015, avait désigné la Société des Amis de Versailles comme sa légataire universelle. Les 11 biens immobiliers reçus dans le cadre de la succession ont été vendus sur la partie haute de leur fourchette d'estimation. Le montant net du legs est de 3.138.026,62€ auxquels s'ajoute une assurance-vie reçue pour un montant de 54 061.47€.

Madame Baraille a précisé dans son testament : « *tout ceci en vue d'une acquisition XVIIIème* ». Le legs et l'assurance-vie ont permis de réaliser les 4 acquisitions suivantes :

- une paire de chenets livrés par Pitoin en 1778 pour Madame Élisabeth (117.000€) ;
- un plat d'entremets du service bleu céleste de Louis XV (130.000€) ;
- une commode d'époque Transition livrée par Riesener en 1779 pour Madame Élisabeth (58.500€) ;
- une commode de Riesener livrée pour Madame Adélaïde en 1776 (3.500.000€ dont 2.620.960€ financés par le legs de Madame BARAILLE).

La Société des Amis de Versailles a tenu à lui rendre hommage en publiant un texte Souvenir dans le Carnet du Jour du Figaro le 5 juin dernier, date anniversaire de son décès.

Le legs de Mme Genneret, approuvé par l'AG 2018 sera bientôt clôturé

Aux termes d'un testament en date du 08/10/2000, Madame Monique Genneret, décédée le 20/08/17, a désigné la Société des Amis de Versailles légataire à titre universel de ses biens immobiliers. Elle a donné à l'association « *toute liberté pour vendre lesdits biens et affecter le produit de ces ventes à l'entretien ou à l'amélioration du château de Versailles ou à l'achat de meubles ou bibelots destinés à la décoration dudit château et en priorité aux Trianons* ».

Ce jour, nous avons encaissé 654.449,21€ correspondant à la vente de deux biens immobiliers. Un compromis de vente pour le dernier bien à vendre a été signé en mars pour un montant de 250.000€.

L'acquisition de la commode de Madame Adélaïde a été financée à hauteur de 737.200€ par le legs de Madame GENNERET sur un montant total de 3.500.000€.

Deux legs acceptés lors de précédentes AG sont toujours en cours de gestion :

- Concernant le legs de Monsieur Jean-Claude HUBERT, décédé le 15/01/16, accepté lors de l'AG 2016, la succession suit son cours. Pour mémoire, Monsieur HUBERT avait désigné la Société des Amis de Versailles comme légataire universelle à parts égales avec 4 autres associations. Monsieur HUBERT avait évoqué dans ses testaments successifs « *les parcs* », « *les arbres* » et « *les jardins* » du château de Versailles comme affectation de son legs. Le montant du legs revenant à la Société est évalué à 52.221.78€, auxquels s'ajoutent les 20.356,47€ d'une assurance-vie déjà encaissée en 2016.

Le bien immobilier a été vendu au prix net vendeur de 140.000€, soit 10.000€ de plus que le prix minimum de cession voté en AG. Les 28.000€ revenant à l'association sur le produit de cette vente ont été reçus. Nous attendons désormais le versement de la part nous revenant sur les fonds bancaires, estimée à 24.221,78€ pour clôturer la succession.

- Le legs à titre particulier de Monsieur Auxenfans, décédé le 09/02/15, pour un montant de 1 000€, accepté par l'AG 2016, est actuellement bloqué ; une recherche d'héritiers est en cours.

Je voudrais ici remercier très chaleureusement Maître Bertrand Chardon, membre du conseil d'administration de son implication importante aux côtés de l'équipe de la Société, permettant le bon suivi et le traitement de ces dossiers de legs.

Qu'avons-nous déjà fait en 2019 et quels sont nos projets pour 2020 ?

Une acquisition importante a été faite en février 2019 après l'accord des membres du Bureau, il s'agit du tableau « Portrait d'Alexandrine Jeanne Le Normant d'Étiolles », fille de Madame de Pompadour, par François Boucher, pour 295 000, 00 €. Cette acquisition a été validée en commission d'acquisition du 12 février et par le conseil artistique du 13 mars 2019.

Le comité de pilotage du 8 février 2019 avec la Fondation du patrimoine a approuvé son financement partiel par les dons non encore affectés de la collecte faite en partenariat en 2018 et 2019, soit 85 200 €. Nous avons engagé une collecte début mai qui a reçu 80 000 €.

Le tableau est actuellement dans les Appartements de Mesdames. Il est encore possible de participer à la collecte jusqu'à mi-septembre, lorsque le tableau sera accroché dans l'appartement de Madame de Pompadour.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette campagne, notamment les membres du Forum Connaissances de Versailles.

2 dons en nature ont également été effectués par l'intermédiaire de la Société :

- un nouveau don en nature de 4 jetons de la Maison de la Reine et de la Dauphine, don de M Monté,
- un cartel à draperies et vase en bronze doré, avec un cadran au nom de Caranda à Versailles, offert par MM Plouseau et Caramelle, incluant une participation de la Société des Amis.

Concernant le chantier de restauration de la Chapelle royale, plusieurs nouvelles statues ont été adoptées :

Saint Augustin : notre 2^{ème} statue en mécénat collectif

Saint Matthias, grâce au soutien de la Fondation Obélisque que je remercie

Saint Simon, grâce au mécénat de l'artiste Marcello Lo Giudice

Dans le cadre des projets Mécénat des Jeunes Amis, deux nouveaux livrets sont en cours de finalisation concernant :

- La restauration de la statue de Saint Ambroise de la Chapelle royale
 - La restauration du canot de Marie-Antoinette, qui rejoindra ensuite la Galerie des Carrosses.
- Ce sont des projets très diversifiés qui nourriront ainsi la curiosité et l'intérêt de nos jeunes Amis.

Le projet dont je vous avais parlé l'année dernière concernant le Pass-Culture n'a pas avancé pour le moment, en attente du devenir du Pass, qui est toujours en phase de test par le Ministère dans différentes régions.

Toutefois, je suis heureux de vous annoncer la création d'un cercle à l'initiative de Jeunes Adultes de 18 à 30 ans, membres de la Société, qui souhaiteraient notamment :

- Participer à des activités culturelles ensemble
 - Contribuer à la promotion de la Société et au développement des adhésions de jeunes adultes
- Marie Duris, qui a 24 ans, a accepté de coordonner bénévolement le projet pour commencer. Les premiers participants de ce groupe ont choisi de l'appeler **Les Ambassadeurs**. Nous vous en reparlerons.

Concernant les publications, je voudrais avant tout remercier la Fondation La Marck, Fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, qui devient mécène de la revue Versalia pour 5 ans à compter de 2019 ;

Ensuite, concernant le soutien à la publication d'ouvrages permettant d'enrichir et diffuser la connaissance de Versailles : Le conseil d'administration a voté le soutien de la Société pour la publication de 3 ouvrages :

- *La cheminée et son décor sous le règne de Louis XVI*, par Emmanuel Sarméo dans le cadre du projet « soutien aux jeunes chercheurs » ;
- *Le goût pour les laques d'Orient à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, par Stéphane Castelluccio, membres du Comité scientifique de Versalia ;
- *Les ébénistes de la Couronne sous le règne de Louis XIV*, par Calin Demetrescu

L'amélioration des services aux membres est un processus continu. La dernière enquête pour recueillir vos appréciations et suggestions ayant été faite en 2014, Vous allez prochainement recevoir un nouveau questionnaire, qui permettra de mesurer votre appréciation de nos actions et vos attentes. Cette enquête sera ouverte du 19 juin au 15 septembre.

Nous maintenons en 2019 nos efforts de communication

- Sur les réseaux sociaux : nous avons 7 529 suiveurs fidèles sur Facebook et 3 199 sur Twitter. Le groupe linkedin compte aujourd'hui 273 participants. Plusieurs films peuvent être visionnés sur la chaîne Youtube de la Société
- Enfin pour la 4^{ème} année, la Société participe au Go Sport Running Tour, dimanche 16 juin 2019, qui contribue – par les frais d'inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Une centaine de coureurs de 5 à 60 ans participeront aux courses dimanche (de 15 km à 400m, dont la course des princesses de 8 km), en portant les couleurs des Amis. N'hésitez pas à venir les encourager dimanche prochain et à rencontrer l'équipe dans la tente de la Société des Amis.

En 2019, nous poursuivons nos actions de développement :

- Envers les entreprises, d'une part : la Société des Amis de Versailles poursuit ses événements de prospection à destination des chefs d'entreprises. Elle s'est récemment dotée d'une base de données pour la recherche de grands donateurs et mécènes entreprises.
- Envers les prescripteurs, d'autre part : notaires, conseillers en gestion de patrimoine et banques privées.
- Dans le cadre du développement des legs, la Société des Amis de Versailles a souhaité définir les règles de déontologie sur lesquelles reposent la recherche et le traitement des libéralités. **Une charte de déontologie a été élaborée fin 2018 et approuvée par le conseil d'administration en mai 2019.** Toute personne habilitée à représenter l'association auprès de personnes souhaitant faire un legs à l'association s'engage à respecter les principes édictés aux termes de cette charte, dont les principaux sont :
 - Impartialité et neutralité
 - Désintéressement
 - Protection des personnes vulnérables
 - Respect de la confidentialité
 - Respect des données à caractère personnel
 - Rigueur et efficacité de gestion
 - Respect de la volonté des légataires
 - Respect des règles d'affectation

Les projets que je proposerai pour la Société en 2020 ont toujours la double ambition de développer le nombre de membres de la Société et d'augmenter les ressources financières de l'association, en particulier grâce aux dispositifs que vous connaissez bien à présent :

* les legs, donations et assurances-vie : En effet les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le château par l'intermédiaire de la Société des Amis, restent peu connus.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis, et à en parler autour de vous.

* le mécénat des ETI et des PME, en synergie avec l'Établissement public pour ne pas doubler avec leur propre recherche de mécènes. Je vous en ai déjà parlé, n'hésitez pas à solliciter l'équipe pour plus de précisions. »

Le Président demande s'il y a des questions sur les projets 2019-2020, puis propose aux membres de l'Assemblée de traiter le point prévu à l'ordre du jour sur les cotisations.

8- Approbation des cotisations 2020

« Les cotisations existantes ne changent pas. Je rappelle qu'elles n'ont pas changé depuis 2009 !

Le tableau qui s'affiche à l'écran indique :

- d'une part les cotisations sur lesquelles je vous demande de voter.
- d'autre part, à titre informatif, le montant de l'avantage fiscal pour chaque adhésion, qui donne droit à une réduction d'impôt de 66% sur ce montant pour un particulier. »

Le Président soumet les montants des cotisations 2020 au vote à main levée de l'assemblée.

Contre : 0

Abstention : 0

Les montants des cotisations 2020 sont adoptés à l'unanimité.

| | | COTISATIONS | Montant du reçu fiscal | Coût* |
|-------------|---|-------------|------------------------|-------|
| ADHERENT | Jeune Ami (0-25 ans)(Duo inclus) | 50 € | 10 € | 43 € |
| | Individuel | 60 € | 20 € | 47 € |
| | Individuel option Duo | 90 € | 20 € | 77 € |
| | Couple | 90 € | 30 € | 70 € |
| | Couple option Duo | 150 € | 30 € | 130 € |
| SOCIETAIRE | Individuel | 170 € | 130 € | 84 € |
| | Individuel option Duo | 200 € | 130 € | 114 € |
| | Couple | 255 € | 195 € | 126 € |
| | Couple option Duo | 315 € | 195 € | 186 € |
| BIENFAITEUR | Individuel (Duo inclus) | 600 € | 500 € | 270 € |
| | Individuel (Duo inclus) option Catalogues | 800 € | 550 € | 437 € |
| | Couple (Duo inclus) | 800 € | 650 € | 371 € |
| | Couple (Duo inclus) option Catalogues | 1 000 € | 700 € | 538 € |

* Coût après réduction d'impôt de 66% sur le montant du don, avec reçu fiscal, inclus dans l'adhésion

9 - Renouvellement des 12 administrateurs sortants dont les mandats arrivent à échéance et élection de 2 administrateurs pour des mandats à échéance 2022 – vote à bulletin secret

Le Président :

« 2 administrateurs ont démissionné en cours de mandat. Comme le prévoit l'article 5 des statuts : « *En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.* »

- Ainsi Monsieur Serge WEINBERG a été remplacé par M Jean-Marc LE ROUX au conseil du 10/12/18 ;
- Monsieur Ghislain d'URSEL a été remplacé par M Jérôme PLOUSEAU au conseil du 07/05/19.

Ces 2 mandats sont à échéance 2022.

4 administrateurs dont le mandat vient à échéance en 2019 n'ont pas souhaité le renouveler :

- Monsieur Jean-Pierre BADY , entré au conseil en 1990
- Monsieur Michel DELAVEAU, Trésorier, entré au conseil en 2006
- Monsieur Roland de L'ESPEE, entré au conseil en 1959
- le Professeur Pierre VILLARD, entré au conseil en 1995

Je les remercie chaleureusement pour le temps et les compétences qu'ils ont donnés à la Société des amis toutes ces années, ils restent amis et j'espère que nous les reverrons souvent au château. Nous comptons sur l'aide et le soutien de certains d'entre eux qui nous ont proposé de continuer à nous accompagner dans certaines tâches.

8 administrateurs dont le mandat vient à échéance en 2019 se représentent avec le soutien du conseil d'administration :

- Madame Laurence DUPIN de LACOSTE
- Monsieur Jean-Marc FORNERI
- Monsieur Jean GUEGUINOU
- Madame Catharine HAMILTON
- Madame Sabine de LA ROCHEFOUCAULD
- Monsieur Camille PASCAL
- Monsieur Jean-Michel RAINGEARD
- Monsieur Jean REPIQUET

4 membres de la Société des Amis de Versailles présentent leur candidature avec le soutien du conseil d'administration :

- Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE, candidat au poste de trésorier
- Catherine CHADELAT
- Jean-Loup KUHN-DELFORGE
- Grégoire SENTILHES

Certains d'entre vous ont pu voter avant le début de cette assemblée, j'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à voter maintenant avec les bulletins qui leur ont été remis lors de l'émargement.

Je désigne deux scrutateurs pour le dépouillement des votes, qui aura lieu à l'issue de l'AG, vers 19h30 : Madame Chantal Blondet et Madame Brigitte Brisset, si elles le veulent bien.

Le résultat des élections sera communiqué vers 20h05 et les administrateurs élus à l'issue du dépouillement se réuniront en conseil pour élire le bureau. »

Le Président donne la parole à la salle, en demandant à ceux qui prennent le micro de bien vouloir se présenter.

Un membre de l'assemblée : Monsieur le Président, il a été accordé à l'occasion du drame de Notre-Dame de Paris une défalcation fiscale à la hauteur de 75% dans la limite de 1 000€. Des associations du type des Amis de Versailles ne pourraient-elles pas se réunir en groupe de pression pour demander aux plus hautes autorités de l'État que cela soit étendu à la totalité des associations culturelles de France. Si on passait de 66 % à 75% cela ne serait pas une mauvaise chose.

Jean-Marc FORNERI, Vice-président : Il a déjà été très difficile, Monsieur, de faire admettre au Ministère des Finances, le caractère exceptionnel des déductions. Comme vous le savez, malheureusement la tendance est inverse puisque dans le cadre de la loi sur le Mécénat, pour les entreprises Bercy a cherché à réduire le rapport de déductibilité au chiffre d'affaire et je vois mal dans ce contexte comment une démarche opposée pour les particuliers.

Le Président : Je voudrais compléter la réponse : j'ai été auditionné par le Président de la Commission des Finances du Sénat et par le Rapporteur Général du Budget dans un autre cadre qui était celui de l'ISF/IFI et j'en ai profité pour attirer leur attention sur le cadre de la réduction IFI. Les contribuables qui plafonnent à l'IFI n'ont actuellement pas intérêt à faire des dons. Pour inciter les gros patrimoines à faire des dons aux œuvres reconnues d'utilité publique, il suffirait de modifier le calcul du plafonnement de façon à ce que la réduction d'IFI s'applique après le calcul du plafonnement, en réduction de l'IFI net à payer. Par exemple pour avoir une déduction maximum de 50 000€, il faut que le contribuable verse 66 666€, c'est toujours 16 666€ de versés de plus que l'impôt à payer qui serait versé à un organisme d'intérêt général.

Un membre de l'assemblée (Monsieur G. SENTILHES) : Est-ce que l'analyse des legs et des dons reçus au cours de ces 10 dernières années montre un élargissement de la zone géographique non-seulement en France mais aussi à l'étranger ? On pourrait penser que les personnes qui sont éprises du Château de Versailles ne sont pas nécessairement dans les Yvelines et dans les-Hauts-de-Seine mais peuvent se trouver aux États-Unis ou ailleurs dans le monde.

Jean-Marc FORNERI, Vice-Président : Il faut rappeler que nous avons une société sœur, les American Friends of Versailles, qui ont contribué très largement au mécénat de Versailles. Versailles et les États-Unis c'est une histoire d'amour qui dure toujours, depuis Monsieur Rockefeller, le premier à avoir pourvu à la réfection du château. Nous pouvons les en remercier grandement. Nous avons, il y a maintenant six ans, tenté d'étendre les efforts de l'association en Chine, mais il se trouve que nos amis chinois adorent visiter les monuments mais sont très peu enclins à verser leurs oboles quand il s'agit de mécénat qui ne concerne pas leur culture, leur histoire. Nous avons donc été un peu déçus après un voyage à Hong-Kong et un voyage en Chine. Il ne faut pas oublier que nous avons une autre société sœur, la Société des Amis Européens de Versailles, porteuse de nombreux contacts intéressants, notamment en Belgique. Evidemment nous ferons tous nos efforts dans les années à venir pour essayer d'étendre le mécénat que nous pouvons recevoir, en nous faisant connaître dans les pays que nous pouvons prospecter.

Le Président : concernant nos amis américains, je vous invite à aller voir la Salle des Gardes de la Reine qui vient d'être restaurée. C'est une pièce Louis XIV absolument magnifique. Ce sont les deux sociétés sœurs qui se sont associés pour financer à hauteur de 1,2 Millions d'euros la restauration de cette salle : 400 000€ par la Société des Amis, 800 000€ par les Amis Américains pour le plafond et les stucs. Nous n'avons pas accepté de financer les 75 000 Euros d'électricité, que nous avons laissé le château prendre en charge sur ses budgets. Le résultat est exceptionnel, mais ne donne malheureusement de visibilité aux mécènes que par une petite mention sur le cartel de présentation de la salle.

Si certains d'entre-vous sont familiers de la Chine ou y ont des réseaux, nous serions très heureux qu'ils nous fassent part de leurs expériences qui aideraient à des mécénats en faveur du château.

Un membre de l'assemblée : Est-ce que la société des Amis de Versailles s'intéresse au devenir du Potager du Roi. L'Association des Amis du Potager du Roi, dont je fais partie, est une toute petite association avec très peu de moyens, alors qu'il y a un grand projet possible avec des fonds américains. Des relations existent mais ce n'est pas très avancé. Par ailleurs, Monsieur le Président,

vous évoquiez les travaux effectués grâce aux American Friends of Versailles, concernant le Pavillon Frais et à ses galeries de treillages : les travaux ont cessé il y a quelques années, est ce qu'il a des projets pour qu'ils reprennent ?

Le Président : Je ne peux pas répondre. Aucun projet de continuation nous a été communiqué. Y a-t-il d'autres questions ?

Jean-Marc FORNERI : à propos du Salon Frais, une bergère a été vendue il y a deux ans, qui a battu le record mondial pour un siège. Ce fauteuil provenait de ce salon et malheureusement nous n'avons pu l'acheter malgré les efforts les uns et les autres, il est en Irlande.

Une membre de l'assemblée : Je voudrais savoir si nous avons espoir de revoir prochainement les Attiques de l'aile du Midi, ainsi que les appartements privés de la Reine - dont le Cabinet du Billard et les salles à manger, pièces dans lesquelles nous ne sommes pas entrés depuis un certain temps. Il y a aussi les attiques du Petit Trianon, ouverts il y a quelques années. Concernant les Attiques de l'aile du Midi, beaucoup de pièces ont été prêtées dans le cadre de l'exposition de Napoléon à Arras, qui doivent à présent être revenues et que les amis aimeraient revoir.

Le Président donne la parole à Monsieur Yves CARLIER : Les Petits Appartements et Cabinets de la Reine sont actuellement en cours de finition de restauration. Il y a notamment des retards dans la Bibliothèque de la Reine. Ces appartements devraient normalement être livrés pour le printemps 2020. Mes collègues sont en train de travailler sur le remeublement de ces pièces, qui ne seront pas exactement meublées comme elles étaient auparavant. Concernant les attiques Chimay ou les attiques du Midi, au retour d'Arras les tableaux ont été raccrochés. Malheureusement la visite complète n'est toujours pas possible, du fait des attiques dit Chimay, c'est-à-dire la partie au-dessus de l'appartement de la Reine dans le corps central sud. Les travaux qui y ont été réalisés l'année dernière et les années précédentes ont eu comme conséquences que certaines pièces ont été modifiées voire ont disparu. Des opérations sont en cours pour le nettoyage ou retissage des tentures qui avaient été posées du temps de Gérard Van Der Kemp, un de mes collègues -Frédéric Lacaille est en train de repenser le nouvel accrochage des œuvres qui seront exposées dans cet Attique. Une question se pose par exemple concernant les 40 gouaches de Bagetti représentant les guerres d'Italie. Ces gouaches sont exposées depuis beaucoup trop longtemps à la lumière et elles nécessitent un important de travail de conservation. Il faut donc que mes collègues repensent complètement l'accrochage et le circuit. Pour l'attique du Midi, un escalier n'existe plus et le sens de circulation au sein de ces espaces doit être repensé avec le service de Sécurité.

Le Président : S'il y a d'autres questions concernant le château, nous laisserons Monsieur Carlier y répondre au moment de son intervention.

Le Président prend la parole : « Avant de clore cette assemblée générale, je souhaiterais que nous ayons tous une pensée pour les 23 Amis qui nous ont quittés cette année.

Je vous remercie d'être venus si nombreux, ainsi que tous les membres qui nous ont envoyé leur pouvoir, 1158. Ils n'ont jamais été aussi nombreux.

Je remercie aussi pour le bon déroulement de cette assemblée les membres du conseil d'administration, Les bénévoles, la directrice de l'association Bénédicte WIART et toute son équipe, ainsi que les équipes de l'Etablissement Public et notamment M Pierre-Yves le Nir et les agents mobilisés ce jour, Antoine Roucher du service Evènementiel, et Christian Milet pour l'audiovisuel et ses belles photos.

A 19H30 Le Président clôt l'assemblée générale Et invite Monsieur Yves Carlier à présenter les acquisitions du musée pour l'année écoulée.

A 20H00, Thierry Ortman remercie Monsieur Carlier et annonce les résultats du vote pour le renouvellement des administrateurs :

**Résultats du vote à bulletin secret pour le renouvellement des mandats d'administrateurs
AG 11/06/19**

Nombre de bulletins de vote : 263

Nombre de pouvoirs : 1158

Nombre de votes exprimés : 1421

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de votes validés : 1421

| Résultats par candidat | oui | non | total votes |
|-------------------------------|------|-----|-------------|
| • 2 mandats à échéance 2022 | | | |
| 1. Jean-Marc LE ROUX | 1419 | 2 | 1421 |
| 2. Jérôme PLOUSEAU | 1407 | 14 | 1421 |
| • 12 mandats à échéance 2025 | | | |
| 1. Daniel de BEAUREPAIRE | 1418 | 3 | 1421 |
| 2. Catherine CHADELAT | 1396 | 25 | 1421 |
| 3. Laurence DUPIN DE LACOSTE | 1417 | 4 | 1421 |
| 4. Jean-Marc FORNERI | 1417 | 4 | 1421 |
| 5. Jean GUEGUINOU | 1396 | 25 | 1421 |
| 6. Catharine HAMILTON | 1417 | 4 | 1421 |
| 7. Jean-Loup KUHN DELFORGE | 1407 | 14 | 1421 |
| 8. Sabine de LA ROCHEFOUCAULD | 1418 | 3 | 1421 |
| 9. Camille PASCAL | 1419 | 2 | 1421 |
| 10. Jean-Michel RAINGEARD | 1407 | 14 | 1421 |
| 11. Jean REPIQUET | 1406 | 15 | 1421 |
| 12. Grégoire SENTILHES | 1418 | 3 | 1421 |

A compter de ce jour le conseil d'administration compte 24 membres :

12 administrateurs avec un mandat à échéance 2022

BLONDET Chantal - de BOURBON DES DEUX SICILES Béatrice - BRISSET Brigitte
BUJON de l'ESTANG Véronique - CHARDON Bertrand - FERRAND Franck
GUSTIN-GOMEZ Clémentine - LE ROUX Jean-Marc - ORTMANS Thierry
PLOUSEAU Jérôme - PREVAL Philippe - SCHMITT Philippe

12 administrateurs avec un mandat à échéance 2025

de BEAUREPAIRE Daniel - CHADELAT Catherine - DUPIN DE LACOSTE Laurence -
FORNERI Jean-Marc - GUEGUINOU Jean - HAMILTON Catharine -
KUHN-DELFORGE Jean-Loup - de LA ROCHEFOUCAULD Sabine - PASCAL Camille
RAINGEARD Jean-Michel - REPIQUET Jean - SENTILHES Grégoire

Le Président invite les administrateurs à rejoindre l'espace prévu pour la tenue du Conseil et remercie tous les membres présents à cette assemblée.

Il rappelle à ceux qui n'auraient pas encore retiré leur commande de Versalia qu'ils peuvent le faire dans la camionnette Citroën stationnée juste à la sortie.

« Avec cette camionnette, c'est un clin d'œil que nous avons voulu faire en souvenir d'une action de la Société des Amis que peu de gens connaissent. Un petit livret vous a été remis à votre arrivée dans l'Orangerie. Nous n'avons pas retrouvé le film « Versailles Domaine Royal » de Roger Lagrave : si vous avez des informations à ce propos ou des photos qui auraient été prises en 1955 de la camionnette ; n'hésitez pas à vous adresser à la directrice de l'association ... »

Décompte de l'émargement des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2019

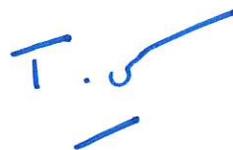
Nombre de membres à l'émargement : 263

Nombre de pouvoirs représentant les membres absents : 1158

Nombre de membres présents ou représentés : 1 421

Le Président

Versailles, le 6 septembre 2019



Société des Amis de Versailles
Château de Versailles
RP 834
70000 VERSAILLES CEDEX

